

Document

Articles de presse de janvier 2012

Table des matières

France

Politique

- L'équation syndicale de Hollande. (09.01)
- Scandale à la police des polices: Le préfet de Paris interrogé comme témoin assisté. (12.01)
- Le juge antiterroriste Marc Trévidic dit subir des pressions de sa hiérarchie. (15.01)

Social

- L'écart se creuse entre les patrons du CAC 40 et les salariés. (12.01)
- Chômage partiel : les partenaires sociaux s'accordent avant le sommet social. (14.01)
- Copropriétés dégradées: quand le mythe du "tous propriétaires" s'effondre. (19.01)
- Guerre de classe du capital. Ses intentions, ses objectifs. (19.01)
- Angoisse au camping: une loi menace les résidents à l'année. (24.01)
- Dans l'Aveyron, 30.000 habitants se retrouveront sans ophtalmo le 1er avril. (31.01)
- Les dirigeants syndicaux acceptent de "négocier le chantage patronal emploi contre salaire. (31.01)

Economie

- La banque Rothschild vous souhaite ses meilleurs voeux... de surendettement. (15.01)
- Les défaillances d'entreprise sont réparties à la hausse fin 2011. (18.01)

International

Politique

- Libye: le siège du CNT à Benghazi attaqué par des manifestants. (22.01)

Social

- La retraite à 67 ans refait surface dans le débat politique allemand. (09.01)
- En Roumanie, manifestations contre l'austérité, les privatisations et le gouvernement. (18.01)
- Tunisie : Université, front social, rien ne va plus. (22.01)
- Partenariats publics privés : les hôpitaux britanniques n'arrivent pas à payer la facture. (24.01)
- L'Espagne en crise franchit la barre historique des 5 millions de chômeurs. (28.01)

Economie

- Avec la crise, la mafia devient la première banque d'Italie. (12.01)
- Madrid donne son feu vert au commerce non-stop . (12.01)
- Le malheur des banques européennes fait le bonheur des américaines. (20.01)
- Pourquoi l'iPhone n'est pas produit aux Etats-Unis. (25.01)
- Le problème des Européens selon la Banque mondiale: ils travaillent trop peu. (25.01)

Un article du monde.fr du 7 janvier

La retraite à 67 ans refait surface dans le débat politique allemand. (09.01)

Décidé en 2007, le report progressif de l'âge de départ à la retraite entre peu à peu en application en Allemagne. Depuis le 1er janvier, avoir atteint l'âge de 65 ans ne suffit plus pour bénéficier de tous ses droits à la retraite. Il faut désormais avoir 65 ans et un mois. Progressivement, ce seuil va être relevé : en 2029, il faudra avoir 67 ans pour profiter de la retraite. Cesser de travailler plus tôt reste possible mais la pension versée est alors réduite.

Croire que le problème est politiquement réglé serait cependant une erreur. Depuis quelques jours, tant les sociaux-démocrates du SPD qu'une partie de la coalition au pouvoir semblent remettre cette réforme en question.

Paradoxalement, c'est Horst Seehofer, le président de la CSU, l'aile bavaroise de la CDU (chrétiens-démocrates), qui a relancé le débat. Sans remettre explicitement en cause la retraite à 67 ans, M. Seehofer estime qu'il faut "*impérativement*" améliorer le taux d'emploi des salariés les plus âgés, sinon cela revient à diminuer artificiellement le montant des retraites versées.

Immédiatement, la ministre du travail, Ursula von der Leyen (CDU), a défendu la réforme et rappelé que les seules options possibles étaient d'augmenter les cotisations ou de réduire les pensions. Ce qui n'a pas empêché Christian Bäuml, un des responsables de l'aile sociale de la CDU, de suggérer que les salariés qui ont travaillé quarante-cinq ans puissent prendre leur retraite avant 67 ans.

Mais c'est au sein du SPD que le débat a pris le plus d'ampleur. Mise en place par la grande coalition CDU-SPD qui a dirigé le pays de 2005 à 2009 et notamment par deux ministres sociaux-démocrates - Franz Müntefering (travail) et Peer Steinbrück (finances) -, cette réforme reste contestée par les syndicats et par une partie du SPD. Selon de nombreux observateurs, elle est d'ailleurs la principale raison de la sévère défaite de la gauche aux élections de 2009.

Suspendre la réforme

Mercredi 4 janvier, la secrétaire générale du SPD, Andrea Nahles, a annoncé que le groupe parlementaire du parti déposerait prochainement une proposition de loi pour suspendre la réforme jusqu'à ce que la moitié au moins des assurés sociaux âgés de 60 à 64 ans aient un emploi. Actuellement, ce taux est de 26 %. Il n'était que de 18 % en 2007. M. Müntefering et M. Steinbrück sont rapidement intervenus pour dire tout le mal qu'ils pensaient de cette initiative.

M. Steinbrück, candidat possible du SPD à la chancellerie en 2013, juge qu'il faut maintenir la réforme mais aussi former les salariés à partir de 50 ans pour qu'ils puissent occuper un emploi correspondant à leurs capacités. L'autre solution serait, selon lui, "*une flexibilisation totale de l'âge de départ à la retraite avec une augmentation du temps moyen passé au travail*".

Pour M. Müntefering, les conditions de la mise en place de la retraite à 67 ans sont remplies car le nombre de salariés âgés augmente. De fait, chez les 55-64 ans, le taux d'activité est désormais de 60 %, une augmentation de 20 points en une dizaine d'années. Mais une bonne partie de ces salariés n'ont qu'un "*mini-job*" peu rémunéré et qui ne donne que des droits très restreints à la retraite. En 2010, l'âge moyen de départ à la retraite était de 63,8 ans et 45 % des personnes qui prennent leur retraite le font à 65 ans, ce qui n'était le cas que de 33 % en 2000.

De son côté, Ottmar Schreiner, un des experts du SPD pour les questions sociales, plaide pour imposer aux entreprises un quota de salariés de plus de 60 ans. Une proposition rejetée par les autres partis, notamment les écologistes, mais approuvée par le président de la branche senior de la CDU.

Ce n'est pas la première fois que la réforme est remise en cause par une partie du SPD. En 2010, le parti avait tenté de reporter son application à 2015, à condition que les conditions d'emplois soient favorables, mais il n'avait pas été suivi.

Un article du monde.fr du 7 janvier

L'équation syndicale de Hollande. (09.01)

Un contre-sommet social ? C'est ainsi que, dans un premier temps, la CFDT a perçu l'initiative de François Hollande de recevoir, lundi 9 janvier, avant le rendez-vous du 18 janvier fixé par Nicolas Sarkozy aux partenaires sociaux, les syndicats. Soucieux d'éviter toute "*instrumentalisation*" tant de la part du président sortant que du candidat socialiste, François Chérèque n'a pas caché ses réticences avant que Claude Bartolone, chargé des relations extérieures de M. Hollande, lève les ambiguïtés. L'ancien premier secrétaire du PS veut recevoir, une à une, les organisations syndicales, pour échanger sur leurs propositions et ses orientations économiques et sociales avant de présenter son propre projet le 22 janvier.

Du coup, M. Hollande va faire carton plein. Le 9 janvier, il recevra Jean-Claude Mailly (FO), Philippe Louis (CFTC), Bernard Van Craeynest (CFE-CGC), Luc Bérille (UNSA) et Annick Coupé (Solidaires). Le 12 janvier, ce sera au tour de Bernard Thibault (CGT), puis de la délégation de la CFDT, conduite par M. Chérèque. La FSU sera reçue après, avec les autres syndicats de l'éducation nationale. Quant au "*bloc patronal*" - Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale (UPA) -, M. Hollande, qui a déjà rencontré Laurence Parisot au moment de la primaire, sera convié dans un second temps.

Cet épisode est révélateur de la complexité de l'équation syndicale de M. Hollande dans un pays qui ne fonctionne pas sur le modèle social-démocrate, fondé sur un axe étroit entre le Parti socialiste et le syndicalisme, et où les syndicats tiennent farouchement à leur indépendance. En 1981, le schéma était plus simple. La CFDT avait appelé à voter pour François Mitterrand et la CGT pour Georges Marchais. Force ouvrière avait campé sur sa traditionnelle neutralité, mais son leader, André Bergeron, avait jugé que François Mitterrand était un meilleur candidat pour le PS que Michel Rocard.

Aujourd'hui, tous les syndicats s'abstiennent d'appeler à voter pour un candidat. La CFDT a adopté cette attitude dès 1988. Et la CGT, où M. Thibault est le premier secrétaire général depuis 1947 à ne pas appartenir à la direction du Parti communiste, a fini par suivre. Si Solidaires ne fera pas mystère de sa volonté de faire battre M. Sarkozy, aucune centrale ne dérogera à cette règle. Mais toutes les organisations observent au sein de leurs bases un fort rejet du président sortant. Le constat est dressé tant à la CGT qu'à la CFDT. Mais même à la CFTC, dont l'électorat vote plutôt au centre et à droite, son ancien président, Jacques Voisin, se disait frappé, au moment de la réforme des retraites en 2010, par "*la montée de l'antisarkozysme*".

En 2007, en arrivant à l'Elysée, M. Sarkozy avait une vision très floue du syndicalisme au point de voir toujours dans la CGT, qui avait coupé définitivement le cordon avec le PCF en 2001, un "*syndicat communiste*". Mais il s'est efforcé au départ de faire mentir son image d'adepte du passage en force en pratiquant la concertation. Son audacieuse réforme de la représentativité syndicale, en 2008, a satisfait la CGT et la CFDT, mais a mécontenté FO, la CFTC et la CFE-CGC, qui y ont vu une menace pour leur survie. La réforme des retraites, menée tambour battant sans négociation, a consacré la rupture entre M. Sarkozy et les syndicats.

Dans ce contexte, M. Hollande, qui veut inscrire la place de la négociation dans la Constitution et promouvoir la démocratie sociale, joue sur du velours. Il s'est adjoint les conseils de Jacky Bontems, ancien numéro deux de la CFDT jusqu'en 2009, qui construit des réseaux dans le monde syndical et patronal et se veut un "*facilitateur de rencontres, travaillant dans l'ombre*". Le 19 septembre 2011 à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), M. Bontems a organisé une rencontre entre M. Hollande et 240 syndicalistes venus surtout de la CFDT et de l'UNSA mais aussi de la CGT et de FO. M. Van Craeynest était présent. "*Il y a eu une forte mobilisation syndicale, toutes organisations confondues, au moment de la primaire*", observe M. Bontems.

Sans sortir de leur neutralité - complexe équation -, les syndicats tentent de se placer dans l'hypothèse où M. Hollande serait élu le 6 mai. Entre la CGT et la CFDT, l'enjeu est de savoir qui sera l'interlocuteur privilégié du nouveau président. Quand il était premier secrétaire, M. Hollande avait noué une relation préférentielle avec M. Thibault. L'appui de M. Chérèque à la réforme des retraites de 2003 avait provoqué une brouille avec la CFDT. En 2012, M. Thibault ne mettra pas en veilleuse son hostilité à la politique de M. Sarkozy mais il ne donnera aucun chèque en blanc au candidat socialiste. Une partie de ses opposants militent pour Jean-Luc Mélenchon. Et la CGT organisera un meeting, le 31 janvier, pour défendre le retour de la retraite à 60 ans. Sans en faire un casus belli.

M. Chérèque, qui a une bonne relation avec M. Hollande, jouera les équilibristes : ne pas nourrir le procès que lui intente déjà M. Sarkozy de rouler pour le candidat socialiste et tenir compte d'une base qui aspire au changement. Mais la vision sociale de M. Hollande s'est beaucoup rapprochée de celle de la CFDT. Sans illusions sur une modification de la loi sur la représentativité, FO, la CFTC et la CFE-CGC veulent rester dans la cour des grands. Il en est de même pour l'UNSA, proche du PS. FO est soupçonnée d'avoir soutenu Martine Aubry lors de la primaire. A son congrès de Poitiers, en novembre 2011, la CFTC a été encouragée par Ségolène Royal à se battre pour sa représentativité. M. Hollande, qui parle d'effort et de redressement pour affronter la crise, devra aussi apprendre à faire rêver les syndicats. Complexe équation.

Commentaire.

Tous des laquais du Bonaparte de service, rien à ajouter. Si, le statut qu'il faut réserver à leurs propres larbins sur le terrain : des cancrelats ! Comment ne pas comprendre que tous ces gens-là sont complices (de longue date parfois), qu'ils combattent ensemble quotidiennement la classe ouvrière, et qu'il est matériellement impossible de concevoir un parti ouvrier et une politique indépendante conforme aux intérêts des travailleurs en conservant des liens et des relations avec ces représentants du capital ?

Un article de 20minutes.fr du 11 janvier

Scandale à la police des polices: Le préfet de Paris interrogé comme témoin assisté. (12.01)

L'affaire, datant de 2007, aurait été truquée par l'Inspection générale des services...

Scandale à la préfecture de police de Paris. Deux préfets, Michel Gaudin, préfet de police de Paris, et Pascal Mailhos, ancien patron des renseignements généraux, ont été interrogés comme témoins assistés le 15 décembre dernier dans le cadre d'une enquête sur l'Inspection générale des services (IGS), la «Vpolice des polices», qui aurait volontairement truqué l'affaire du trafic présumé de cartes de séjour en 2007, révèle Le Monde ce mercredi.

Les deux hommes avaient signé «*des arrêtés de suspension visant les fonctionnaires injustement accusés*» car proches de la gauche, explique le quotidien. A l'approche de l'élection présidentielle, Yannick Blanc, directeur de la police générale, son adjoint, Bruno Triquenaux, et Christian Massard, chargé de la sécurité de l'ex-ministre socialiste de l'Intérieur Daniel Vaillant, avaient été mis en cause avant d'être suspendus. «*Au total, quatre fonctionnaires ont été injustement mis en examen*», précise Le Monde, tandis que Yannick Blanc avait été placé en garde à vue.

Les protagonistes blanchis en janvier 2011

Michel Gaudin et Pascal Mailhos se seraient «appuyés sur des éléments judiciaires dont ils n'auraient pas dû avoir connaissance» et auraient «soutenu que des éléments concrets visant les agents des affaires réservées avaient été obtenus par l'IGS», ajoute le quotidien. Pourtant, selon Le Monde, «*plusieurs procès-verbaux ont été truqués, des retranscriptions d'écoutes téléphoniques caviardées, des déclarations déformées, sans parler des pressions sur des témoins...*»

Mais l'affaire, «*montée de toutes pièces*», avait finir par être démantelée avec l'acquittement des protagonistes par la cour d'appel de Paris il y a un an. Depuis, «*quatre juges d'instruction parisiens mènent six enquêtes distinctes*» sur l'IGS, déjà marquée récemment par les affaires Neyret, du Carlton de Lille et des écoutes du Monde, souligne le quotidien.

Nicolas Sarkozy impliqué?

Elle pourrait également éclabousser Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur à l'époque avant d'être élu à l'Elysée au même moment. Pour Yannick Blanc, «*seul le biais politique*» peut être envisagé pour expliquer que l'IGS se soit «*ingéniée, contre toute vraisemblance, à (l'impliquer) et à impliquer Daniel Vaillant, via son officier de sécurité, dans une affaire de corruption et de trafic d'influence parfaitement imaginaire*», écrivait-il dans un courrier à la justice en mars 2010.

«*En prononçant directement des non-lieux au bénéfice de tous les fonctionnaires mis en cause, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a ramené cette affaire à sa dimension réelle, celle d'un montage policier destiné à complaire au pouvoir politique dans le contexte de l'élection présidentielle de 2007*», a estimé un an plus tard Daniel Vaillant dans une lettre adressée à l'ex-procureur général près la Cour de cassation, Jean-Louis Nadal.

Commentaire.

Le flic-président, à l'époque ministre de l'Intérieur, serait donc responsable de ce "montage policier", non ?

Un article du figaro.fr du 11 janvier

Avec la crise, la mafia devient la première banque d'Italie. (12.01)

Avec 65 milliards de liquidités, les mafias représentent parfois la seule possibilité de prêts pour les petits commerçants victimes de la crise. Une aubaine pour le crime organisé.

La mafia ne connaît pas la crise, au contraire, elle en profite. D'après le rapport annuel de l'association italienne SOS Impresa, la mafia a accéléré son développement et représente désormais la première banque du pays avec 65 milliards d'euros de liquidités.

Pour l'association, l'extorsion menée par des groupes criminels est même devenue une «urgence nationale». Profitant de la restriction du crédit par les banques, les organisations mafieuses ont en effet accentué leur pression sur les petits commerçants. Ces derniers cèdent pour contracter des prêts à des taux d'intérêts exorbitants.

«Alors que la crise a miné la confiance des banques, les mafias arrivent avec leurs liquidités, issues d'activités criminelles et sont les seules prêtes à prendre des risques, explique Eric Vernier, spécialiste du blanchiment de capitaux et chercheur associé à l'IRIS. Pour les commerçants et les artisans, elles représentent leur seule possibilité de prêts et l'unique moyen de sauver leur entreprise et les emplois.»

D'après le rapport, 200.000 personnes seraient ainsi victimes d'usuriers. Pour l'Italie, les conséquences sont désastreuses. Selon les estimations de SOS Impresa, les commerçants sont victimes de «1300 crimes chaque jour, soit quasiment 50 par heure, et donc presque un par minute». Sur le versant économique, «l'usure a provoqué la fermeture d'environ 1800 entreprises et la disparition de milliers d'emplois».

Chiffre d'affaires annuel de 140 milliards

Le profil des mafieux a changé, selon SOS Impresa. Fini les gangsters à l'ancienne, place aux banquiers, aux avocats et aux notaires. «C'est de l'extorsion en col blanc. Via leurs métiers, ils connaissent les mécanismes de marché du crédit légal et ils connaissent souvent parfaitement la situation financière de leurs victimes».

La mafia italienne, elle, se porte bien: le chiffre d'affaires annuel issu du crime organisé atteint 140 milliards d'euros, selon SOS Impresa et des profits supérieurs à 100 milliards d'euros. En 2007, les bénéfices étaient inférieurs de 10 milliards.

Pour Eric Vernier, les prêts extorqués ont pris leur essor dans les années 1980-1990, «lorsque que les mafias se sont de plus en plus insérées dans l'économie avec des activités plus financières». La perspective d'une reprise en Italie pourrait-elle inverser la tendance? «Lorsqu'une pratique s'installe, il est difficile d'en sortir, estime-t-il. Je crains que la crise n'ait installé une habitude.»

SOS Impresa appelle pour sa part les victimes à porter plainte. «L'année dernière, nous avons été contactés par plus de 3000 entreprises. Mais les rares entrepreneurs qui se plaignent sont parfois délaissés par la politique, les banques, et même par leurs amis et leur famille.»

Un article du point.fr du 9 janvier

Madrid donne son feu vert au commerce non-stop . (12.01)

Acheter un pantalon, une casserole ou du pain à trois heures du matin, ce sera bientôt possible à Madrid. La région de la capitale espagnole, gouvernée par la très libérale Esperanza Aguirre, prépare une loi pour "dynamiser le commerce", qui devrait être votée début mai. Or le texte a déjà soulevé un vent de contestation parmi les petits commerçants. Après trois années de crise et une récession économique annoncée, ils assurent que cette nouvelle législation signera leur arrêt de mort.

La libéralisation totale permettra aux commerçants d'ouvrir 24 heures sur 24 et 365 jours à l'année. "Avec cette mesure, l'emploi va être boosté. On prévoit la création de 20 500 nouveaux postes de travail", assure Eva Piera, conseillère des finances et de l'économie du gouvernement régional de Madrid. "Faux", réplique la Confédération des entrepreneurs du petit commerce de la communauté de Madrid (Cecoma). "On perdra 20 000 emplois, car, pour chaque poste créé dans une grande surface, c'est quatre autres qui disparaissent dans une boutique de proximité." À cela s'ajoute la baisse chronique des ventes (- 7,1 % en 2011). Même inquiétude partagée au sein de la Fédération régionale des associations de quartier (FRAVM) : "Les petits commerçants ne pourront pas tenir le coup, c'est la fin du commerce de proximité et cela annonce la destruction d'un tissu social dans les quartiers", fulmine Francisco Cano, le responsable.

À Madrid, on compte quelque 70 000 commerces de proximité. Juan Lopez, propriétaire d'une mercerie dans la rue San-Bernardo, au centre de la capitale, annonce la couleur : "Cela fait plus de 35 ans que ma famille tient cette échoppe et je sais que d'ici quelques années on devra la fermer, car je ne peux pas lutter avec une telle concurrence." Comme la grande majorité des petits commerçants, Juan Lopez refuse l'idée de travailler sept jours sur sept et tard dans la nuit. Ce père de famille ne peut pas non plus s'offrir le luxe d'engager des salariés, car les taxes sociales sont trop lourdes. Reste la possibilité d'embaucher au noir, mais les contrôles se sont accrus ces derniers mois pour lutter contre la fraude fiscale.

Autant de soucis que les grandes enseignes et les centres commerciaux ne partagent pas et ils peuvent, dès lors, répondre au besoin de flexibilité des horaires. "Une grande partie de la société a besoin de pouvoir faire ses achats le dimanche, et les jours fériés, et même tard dans la nuit, et nous voulons que cette demande soit prise en compte", défend Javier Millan-Austrayle, sous-directeur des grandes entreprises de la distribution (Anged). L'actuelle norme, déjà une des plus permissives d'Espagne, permet que les commerces ouvrent 22 dimanches et jours fériés par an. Une pétition contre le projet de loi devrait être remise prochainement au pouvoir régional, mais, parmi les petits commerçants, on sait déjà que la bataille est perdue.

Un article de liberation.fr du 6 janvier

L'écart se creuse entre les patrons du CAC 40 et les salariés. (12.01)

Le décalage entre les grands patrons du CAC 40 et les salariés a continué de se creuser depuis cinq ans, avec une hausse de plus d'un tiers des rémunérations des dirigeants alors que les emplois précaires au sein des fleurons de l'économie ont progressé sur fond de chute de 30% des actions. Malgré une crise financière qui couve depuis 2008 et des discours catastrophiques du monde économique, les sociétés françaises et surtout leurs patrons, se portent bien, selon une étude, présentée jeudi par l'agence de communication Euro RSCG C&O, qui a analysé les données financières des sociétés du CAC 40 entre 2006 et 2011.

Ces grandes entreprises, qui représentent les fleurons de l'économie française, ont créé de la richesse sur les dernières années: les marges opérationnelles ont augmenté de 13%, les bénéfices nets de 10% et la création de richesse proprement dite mesurée par le "cashflow" (trésorerie d'exploitation, ndlr), a crû de 22%.

Dans le même temps, l'indice phare de la Bourse parisienne, le CAC 40, a chuté de 30%, les actionnaires ont perdu au passage 18% de leur mise. Pis, plus d'un tiers des emplois dans les entreprises du CAC 40 est devenu "précaire", note l'étude.

Cette création de richesse a permis aux entreprises de se désendetter afin d'être moins dépendantes des banques et a également profité aux dirigeants qui ont vu leur rémunération augmenter de 34% sur cette période. Cette hausse s'est réalisée malgré les nombreux contrôles et garde-fous récemment mis en place pour éviter des hausses de salaires disproportionnés par rapport à la réalité économique, soulignent les auteurs de l'étude.

L'employé et l'actionnaire ont été, en revanche, moins choyés. Les salaires ont progressé de 13% entre 2006 et 2011 et la précarité a augmenté.

L'étude note en effet que si les effectifs ont augmenté de 10%, essentiellement entre 2008 et 2010, c'est dû avant tout à la multiplication des emplois précaires. "Plus d'un tiers des emplois du CAC 40 sont aujourd'hui dits "précaires" (CDD et stages, temps partiels subis, emplois en dessous du niveau de qualification)", soulignent les auteurs de l'étude.

Quant à l'actionnaire il a perdu 18% de sa mise en Bourse entre 2006 et 2011, dans le sillage de la chute de 30% des cours de Bourse. Pourtant, les entreprises ont choisi d'augmenter de 31% la part du "cashflow" alloué à leurs actionnaires en maintenant les dividendes. Mais elles ont aussi procédé à des rachats d'actions, qui ont pénalisé les actionnaires.

Autre bémol, cette création de richesse n'a pas vraiment participé au rayonnement international des fleurons français ces cinq dernières. Ainsi, les grandes opérations de croissance externe se sont nettement ralenties. Seules deux grandes entreprises ont mené des acquisitions importantes, fait remarquer Bénédicte Hautefort, spécialiste des relations investisseurs chez Euro RSCG C&O. Elle cite le groupe pharmaceutique Sanofi qui a racheté l'entreprise de biotechnologies Genzyme et GDF Suez qui a intégré le britannique International Power (IP).

L'étude montre également que l'impôt payé par ces grandes entreprises du CAC 40 a progressé de 21% signe, selon Euro RSCG C&O, que la délocalisation fiscale n'est pas une réalité.

L'agence souligne par ailleurs que les grandes entreprises paient au total moins d'impôt que les PME du fait d'activités majoritairement situées à l'international où se réalise l'essentiel de leur croissance.

Un article du monde.fr du 13 janvier

Chômage partiel : les partenaires sociaux s'accordent avant le sommet social. (14.01)

Un accord minimal, mais juste à temps pour le sommet social. Patronat et syndicats, à l'exception de la CGT, se sont entendus sur un projet de texte sur le chômage partiel, vendredi 13 janvier. Cetes, le texte acte uniquement une prolongation des accords de 2009, qui permettaient de prendre en compte les primes dans le calcul de l'indemnité et de maintenir les jours de congé, mais il permet aux partenaires sociaux d'afficher leur sens des responsabilités alors que le chômage augmente fortement.

Surtout, il renvoie la balle dans le camp de l'Etat, en dressant également une liste de réformes purement réglementaires qui permettraient de simplifier le recours au chômage partiel, unanimement jugé trop complexe. Les partenaires sociaux demandent ainsi que l'Etat réduise de vingt à dix jours les délais de réponse de l'inspection du travail pour donner son agrément, une promesse de longue date de Xavier Bertrand, ministre du travail, qui n'est toujours pas entrée en vigueur. L'accord préalable pourrait même être totalement supprimé en cas de " *dégradation forte et subite de l'activité de l'entreprise* ".

Les partenaires sociaux demandent également à l'Etat de " *raccourcir les délais de versement à l'entreprise des allocations spécifiques de chômage partiel* ". " *Il faut parfois deux à trois mois pour que l'Etat verse sa participation, ce qui peut entraîner la fermeture d'entreprises qui sont déjà en grande difficulté de trésorerie* ", plaide Laurent Berger de la CFDT. Les partenaires sociaux demandent que la formation soit favorisée pendant les périodes de chômage partiel, avec une indemnisation du salarié à 100 %, contre un peu plus de 90 % actuellement. " *Le patronat est prêt à faire un geste pour rehausser l'indemnisation* ", a confirmé Benoit Roger-Vasselín, négociateur pour le Medef. La question de l'offre de formation qui peut être faite à des salariés en chômage partiel reste toutefois ouverte.

Toutes ces revendications conjoncturelles seront présentées à Nicolas Sarkozy, mercredi 18 janvier, à l'occasion du sommet pour l'emploi organisé à l'Elysée. " *C'est un bon texte d'attente*", a défendu Stéphane Lardy de FO en renvoyant la responsabilité de plus amples progrès au gouvernement. " *Le chômage partiel est un ménage à trois, c'est désormais à l'Etat d'agir* ", dit-il. La CGT a expliqué son refus de signer le texte par l'absence de renforcement des contrôles de l'utilisation du chômage partiel. " *Dans certaines entreprises, des salariés sont en chômage partiel en début de mois et en heures sup à la fin du moi. C'est inacceptable* ", a expliqué Maurad Rabhi, secrétaire confédéral du syndicat.

La CGT regrette également que les réformes plus profondes, notamment l'éventuelle fusion des trois dispositifs, soit renvoyées à plus tard. Le texte évoque en effet, prudemment, " *une possible unification* " comme objectif des prochaines négociations qui doivent se tenir en février et mars. Cette mention constitue toutefois une évolution de la part du Medef, divisé jusqu'ici entre l'industrie, très consommatrice de chômage partiel, et les services, qui ne voulaient pas forcément mettre la main à la poche. " *Au vu de ce que dira le président de la République au sommet social, on ira vers une réforme plus structurelle du chômage partiel*", a affirmé M. Roger-Vasselín. Les partenaires sociaux estiment de toute façon, pour la plupart, que la fusion ne pourrait intervenir qu'après la présidentielle, en raison des réformes législatives nécessaires.

Un article du monde.fr du 14 janvier

Le juge antiterroriste Marc Trévidic dit subir des pressions de sa hiérarchie. (15.01)

Le juge d'instruction Marc Trévidic a bien failli demander sa mutation en septembre 2011. Sa hiérarchie lui livre "*une guerre larvée*" et multiplie les "*brimades vexatoires*", comme le relate, samedi 14 janvier, l'hebdomadaire Marianne. Au point que le magistrat antiterroriste, de guerre lasse, a saisi en décembre 2011 l'Union syndicale des magistrats (USM, majoritaire) pour pouvoir travailler en paix.

Marc Trévidic est vice-président chargé de l'instruction au pôle antiterroriste à Paris, instruit des dossiers sensibles (l'attentat de Karachi, le Rwanda, les moines de Tibéhirine), et n'a pas sa langue dans sa poche. Président de l'Association française des magistrats instructeurs (AFMI), il avait déclaré, le 7 février 2011 à France Info, après les accusations du chef de l'Etat lors de l'affaire de Pornic - le débat sur la récidive relancé après le meurtre d'une jeune femme, Laetitia Perrais -, qui ont provoqué une tempête chez les magistrats, que Nicolas Sarkozy était "*un multirécidiviste*" et qu'il était "*largement temps de lui appliquer la peine plancher*".

Le premier président de la cour d'appel, Jacques Degrandi, avait assez peu apprécié. Lors de son installation, le 18 mai 2010, il avait insisté sur la nécessité de résister "*aux dérives qui consistent à instrumentaliser le procès au service d'une cause ou d'une idéologie*". Le premier président est lui-même bien en cour et partage heureusement les choix du gouvernement : avant que le texte ne soit enterré, il s'était prononcé pour la suppression du juge d'instruction, "*à cinq conditions*", dont les quatre premières étaient justement satisfaites par le projet gouvernemental.

Marc Trévidic s'inquiétait de ne plus recevoir de nouveaux dossiers depuis deux ans, mais c'est l'affaire du Niger qui lui a clairement fait comprendre qu'il n'était pas en odeur de sainteté. Le juge avait été invité à Niamey, avec Guillaume Portenseigne, un magistrat du parquet, pour former des juges antiterroristes locaux, du 20 au 23 juin 2010. La présidente du tribunal avait donné son feu vert, les magistrats et leurs gardes du corps avaient fait leurs vaccins, pris leurs billets, et M. Trévidic en avait avisé le premier président par courrier du 25 mai. Il a appris, à quatre jours du départ, qu'il ne partait plus : on lui a d'abord expliqué que c'était en raison de sa "*surcharge de travail*", puis qu'on ne pouvait envoyer au Niger qu'un premier vice-président, c'est-à-dire Yves Jannier, le magistrat avec qui il instruit l'affaire Karachi, mais qui n'était pas volontaire. Guillaume Portenseigne est parti seul.

Nouvel épisode le 22 septembre 2011. Marc Trévidic avait été contacté par un petit magazine, L'Essentiel des relations internationales, pour parler du terrorisme. Le juge avait indiqué qu'il n'était pas possible de prendre des photos galerie Saint-Eloi, le couloir des magistrats antiterroristes, mais la photographe avait quand même sorti son appareil avant d'entrer dans le bureau. Alertés par les caméras de vidéosurveillance, le commandement militaire, le secrétaire général du tribunal et la première vice-présidente chargée du pénal ont aussitôt débarqué dans le bureau du juge.

Il a été rapidement vérifié qu'aucune photo n'avait été prise galerie Saint-Eloi, la photographe s'est excusée, Marc Trévidic a fait un petit rapport et pensé que l'affaire était classée. Mais un mois plus tard, le 22 novembre, il a été convoqué par Chantal Arens, la présidente du tribunal, qui lui a signifié qu'il avait mis en danger la sécurité du tribunal et qu'elle envisageait de faire une procédure de "mise en garde", versée à son dossier. Le juge a exigé que dans ces conditions, sa réponse le soit aussi, la présidente a fini par laisser tomber.

Mais Marc Trévidic a senti cette fois qu'il y avait péril et saisi les syndicats. Christophe Régnard, le président de l'USM, et Corinne Goetzmann, pour l'AFMI, se sont inquiétés de "*cette procédure quasi disciplinaire*", manifestement irrégulière, qui n'est "*prévue par aucun texte*". Chantal Arens les a reçus le 29 novembre, s'est longuement expliquée sur le peu de nouveaux dossiers attribués à Trévidic, mais pour le Niger, a dit qu'elle n'y était pour rien. Le premier président les a reçus à son tour le 16 décembre, et a indiqué qu'il lui semblait inacceptable que des journalistes entrent galerie Saint-Eloi. Quant au Niger, il assure qu'il n'a jamais reçu le courrier du juge...

"*On a voulu faire comprendre à la hiérarchie judiciaire que cela suffisait, a expliqué Christophe Régnard, ce genre de tracasseries n'est pas acceptable. J'ai la fâcheuse impression de revivre ce qui s'est passé avec la juge Isabelle Prévost-Desprez à Nanterre.*" Jacques Degrandi, dans un communiqué à l'AFP, a récusé "*toute*

intention d'empêcher le juge Trévidic d'instruire *"en toute indépendance"*, et se dit soucieux de préserver les juges *"de toutes pressions"*. Il rappelle que chacun *"doit exercer la plénitude de ses attributions dans le respect des règles éthiques et déontologiques"*, et considère que l'article de Marianne présente *"des amalgames de faits, des contractions de propos épars"* qui *"nourrissent une présentation manichéenne et tendancieuse de la réalité"*.

Ce n'est évidemment pas le sentiment des collègues de M. Trévidic. *"Le premier président a dit que tous les juges d'instruction étaient des caractériels, dit Gilbert Thiel, le seul magistrat qui accepte d'être cité. C'est que les autres doivent être dépourvus de caractère et peut-être d'autres attributs."*

Un article de wikistrike.com du 11 janvier

La banque Rothschild vous souhaite ses meilleurs voeux... de surendettement. (15.01)

Georges Pompidou, Président de la République de 1969 à 1974 et surtout, associé extérieur de la Banque Rothschild, communiqua ses voeux télévisés pour la nouvelle année 1973.

Vous découvrirez dans cette vidéo (disponible sur le site www.wikistrike.com - ndlr) que notre banquier-président se réjouit du grand emprunt qui fera, sans nul doute, le succès économique de ses amis employeurs.

En fouillant dans les documents publics du Sénat, j'ai découvert que cet emprunt à 7% de 50 milliards de francs indexé sur l'or (cela ne s'invente pas...) s'est transformé en véritable cauchemar financier pour les finances publiques durant les 14 années suivantes !

En 1988, cette lumineuse idée provenant du cerveau d'un salarié-banquier (dont le métier est de créer de l'argent avec rien) et Président de la République en CDD (dont le métier est de ne rien créer avec de l'argent) a subi une hausse d'intérêts annuels multipliée par 7 entre 1974 et 1988.

Pour reprendre les termes des sénateurs français en poste en 1987 : "*Les intérêts versés sont passés de 455 millions de francs en 1974 à 3,58 milliards de francs en 1987.*

Alors que l'Etat n'a pas encore commencé à rembourser le capital, le coût cumulé de cet emprunt en intérêts s'élève déjà à 34,05 milliards de francs et, en janvier 1988, l'Etat devra honorer, une seule fois, une échéance de plus de 50 milliards de francs."

Un gouffre !

J'imagine ce que devaient se dire les sénateurs : "*Oups, je crois que tonton Pompon nous l'a bien mis dans l'os... Comment va-t-on pouvoir faire pour payer tout ça sans toucher aux avantages sociaux ou des hausses d'impôts ?*"

Nous apprécions également cette phrase :

"Comme l'ensemble des emprunts d'État arrivant à échéance, l'emprunt 7 p. 100 1973 devra être financé par des emprunts nouveaux".

Devinez comment le Ministère de l'Économie a choisi de financer le capital de ce grand emprunt toxique arrivant à échéance ?...

Réponse : En rachetant la dette par de nouvelles dettes, fastoche !

Comme quoi, les actifs toxiques ne datent pas d'hier mes chers lecteurs !

La dette publique a la particularité d'être une arme de destruction massive à retardement particulièrement efficace lorsqu'elle se fait refinancer par de nouvelles dettes. Le piège se pose facilement puisque tout le monde apprécie ses bienfaits immédiats, puis il se referme lentement année après année autour du coup des contribuables... jusqu'à étouffer leurs proies...

Mais, Monsieur le Juge, ça sent l'escroquerie à grande échelle si je lis cela sur Wikipédia ?

La cavalerie est un processus financier où de nouveaux emprunts servent sans cesse à rembourser les emprunts antérieurs. Le système s'écroule lorsque l'emprunteur n'obtient pas le Nième prêt : il sait alors qu'il ne pourra pas rembourser l'emprunt précédent. La cavalerie est une tentation pour des acteurs économiques au départ honnêtes mais confrontés à des difficultés qu'ils croient passagères. Si c'est bien le cas, ils pourront se tirer d'affaire et tout rembourser – et personne n'aura matière à se plaindre, ni même à s'en douter. Dans le cas contraire, la chute sera retardée mais n'en sera que plus brutale.

Remarquez en bas de la page de Wikipédia dans la rubrique "*Voir aussi*" : "*Chaîne de Ponzï*" et "*Dette Publique*"... Je trouve cela absolument énorme de faire ce rapprochement sur une encyclopédie !

En d'autres termes, notre pays use ouvertement de criminalité financière (cavalerie) depuis presque 40 ans en versant la majorité de nos impôts au profit des intérêts bancaires...

Si vous êtes avocat (avec un gilet pare-balles) et déterminé à faire cesser cette mascarade pour le bien public de nos enfants et petits-enfants, vous savez ce qu'il vous reste à faire...

Pour que Pompon le Président-Banquier vous présente ses voeux, remplacez le terme "1973" par le terme "2012" dans la vidéo...

En ce qui concerne son appartenance aux "*officines*" américaines, je vous laisse commenter...

Coment cela s'appelle-t-il, en toute légalité, il paraît que c'est cela la démocratie : vol, racket, pillage organisé des richesses produites au profit d'une poignée de prédateurs, les banquiers.

Raison de plus pour les exproprier et saisir tous leurs biens et avoirs et les envoyer gratter au bureau, au chantier ou à l'usine.

Un article du monde.fr du 17 janvier

En Roumanie, manifestations contre l'austérité, les privatisations et le gouvernement. (18.01)

Appels à la démission, demande d'élections anticipées, échauffourées nocturnes... depuis six jours, les esprits s'échauffent en Roumanie, mettant en difficulté son président, Traian Basescu. Quotidiennement, des rassemblements spontanés, sans affiliation politique visible, ont lieu à Bucarest et dans les grandes villes de province. Agitant les couleurs nationales, les manifestants réclament pêle-mêle le départ du président, l'arrêt des politiques d'austérité et de libéralisation et une moralisation de la vie publique.

Si le nombre des manifestants reste modeste – moins de 10 000 dans une quarantaine de villes, lundi 16 janvier – leur simple action constitue un choc, dans un pays où la société civile semblait frappée d'apathie. L'entrée en scène, ce week-end, de groupes de hooligans, casseurs et incendiaires nocturnes, en plein centre de Bucarest – qui ont fait au moins soixante-dix blessés, dont plusieurs gendarmes – a donné à la situation un tour plus dramatique et un écho médiatique accru.

L'élément déclencheur de ces événements a été la démission forcée, le 10 janvier, de Raed Arafat, sous-secrétaire d'Etat à la santé, après qu'il a été traité de "*menteur*" et de "*gauchiste*" par M. Basescu. Ce médecin d'origine palestinienne doit sa grande popularité au fait d'être le fondateur du Smurd, un efficace service de médecine d'urgence. Avant d'être démis de ses fonctions, M. Arafat avait critiqué le projet gouvernemental de réforme de la santé. Finalement, sous la pression populaire, Raed Arafat devrait être réintégré à son poste au ministère de la santé, a fait savoir mardi le premier ministre Emil Boc.

Suffisant pour faire retomber la contestation ? La santé publique est un sujet sensible en Roumanie, où le secteur hospitalier souffre d'une décrépitude notoire. Sous-payés, les personnels médicaux n'hésitent pas à demander des bakchichs aux patients pour accomplir des actes théoriquement couverts par l'assurance sociale d'Etat. Les professions de santé n'attirent plus : pour remplir leurs amphithéâtres, les facultés de médecine accueillent même les étudiants médiocres.

La réforme proposée par l'exécutif roumain vise à réduire le champ de la couverture médicale publique et à faire entrer un minimum de quatre assureurs complémentaires privés sur le marché, ce qui revient à partiellement privatiser le système.

PRIVATISATIONS DOUTEUSES ET MALVERSATIONS

Les privatisations ont mauvaise presse en Roumanie, depuis la période de "*transition*" qui a suivi la chute du régime communiste de Nicolae Ceausescu : censées redynamiser les entreprises nationales, elles ont surtout profité à une petite clique d'hommes d'affaires, les "*magnats*", équivalents locaux des oligarques russes. Certaines privatisations douteuses ont marqué les esprits : en 1998, Dinu Patriciu, ex-membre du PNL (Parti national libéral), accapare Rompetrol, l'ex-entreprise publique d'hydrocarbures, et devient milliardaire.

En 2002, trois hommes d'affaires proches du PSD (Parti social-démocrate) obtiennent d'immenses concessions dans le delta du Danube, une des plus grandes réserves écologiques d'Europe : l'opinion les baptise "*les seigneurs du delta*". Les petits partis ne sont pas épargnés : entre 2005 et 2006, les ministres Codrut Seres (PC, Parti conservateur) et Zsolt Nagy (UDMR, parti de la minorité magyare) se livrent à des malversations connues sous le nom de "scandale des privatisations stratégiques".

Les privatisations "*à la Roumaine*" nourrissent la corruption, mal endémique dans le pays. L'acquittement, le 15 décembre dernier, d'Adrian Nastase, ancien premier ministre socialiste (et ancien apparatchik du régime Ceausescu) soupçonné d'avoir détourné des millions d'euros, constitue un symbole fort de l'incapacité de l'Etat roumain à sanctionner les corrompus haut-placés. C'est sous son gouvernement qu'a été accordé, sans appel d'offres, le contrat de construction de l'autoroute A3 à la société américaine Bechtel. Cette affaire permet de comprendre le discrédit dans lequel l'opinion tient les entreprises sélectionnées par le pouvoir exécutif : en six ans, seuls cinquante-deux kilomètres de cette autoroute ont été réalisés, pour un coût d'1,2 milliard d'euros versés par l'Etat roumain.

SOUFFRANCE DES CLASSES POPULAIRES

La méfiance à l'égard des privatisations s'accompagne d'un sentiment généralisé de souffrance économique et sociale. Après les désastreuses années 1990, la Roumanie semblait avoir trouvé sa voie dans les années 2000 : en 2007, elle rejoignait l'Union européenne, tandis que l'économie croissait à un rythme soutenu (9,43 % de croissance du PIB en 2008). La crise mondiale fracasse ces rêves de prospérité, partiellement fondés sur la spéculation immobilière : en 2009, le PIB se contracte de 8,5 % et le gouvernement fait appel au Fonds monétaire international (FMI) pour payer ses dettes.

Alors dirigée par M. Strauss-Kahn, l'organisation de Washington impose une rigueur drastique à l'Etat roumain. Traian Basescu, président de centre-droit au style populiste et autoritaire, prend une série de mesures impopulaires : diminution de 25 % des salaires des fonctionnaires, de 15 % des pensions de retraite et hausse de la TVA de 19 % à 24 %.

Cette stratégie permet de rééquilibrer les comptes : la Roumanie semble avoir échappé à une longue crise de la dette. Mais le coût social de l'austérité payé par la population provoque une immense vague de mécontentement dans le pays. Avec un salaire minimum de 158 euros par mois, un salaire moyen ne dépassant pas 350 euros et des retraites faméliques, les classes moyennes et populaires ont le sentiment d'avoir payé l'essentiel du plan de rigueur. Les classes aisées, souvent considérés comme des profiteurs du système, n'ont finalement pas vu leurs impôts augmenter (l'impôt sur le revenu roumain est de 16 %, taux unique). EXAMEN DU PROJET DE LOI REPORTE

Alors que la crise et la rigueur semblaient avoir assommé la société roumaine, les manifestations de ces derniers jours indiquent que l'exaspération sociale a atteint un seuil critique. Le président Basescu, dont la cote de popularité est au plus bas, reste étrangement silencieux, laissant la parole médiatique à son premier ministre, Emil Boc, lequel condamne les violences, mais dit réaliser les souffrances que la cure d'austérité financière a imposées à la population.

L'examen du projet de loi de réforme de la santé a été reporté. L'opposition parlementaire, sous la forme du groupe USL (Union sociale-libérale, rassemblement provisoire et contre nature des sociaux-démocrates et des nationaux-libéraux) appelle à la démission du gouvernement et à la tenue d'élections législatives anticipées.

Mais il n'est pas certain que les protestataires soient favorables à l'opposition, même s'ils appellent à la chute de M. Basescu. M. Arafat, par qui tout a commencé, les appelle à résister à toute récupération politique. Comme en écho, ceux de Cluj, en Transylvanie, scandaient lundi : "*PDL [parti présidentiel], USL [opposition], même misère !*"

Un article des echos.fr du 17 janvier

Les défaillances d'entreprise sont reparties à la hausse fin 2011. (18.01)

Près de 60.000 redressements judiciaires, liquidations et procédures de sauvegarde ont été enregistrés en 2011, soit presque autant qu'en 2010, selon le bilan publié ce matin par Altares. Les faillites sont même reparties en légère hausse fin 2011.

Amorcé fin 2009 et amplifié courant 2010, le mouvement de reflux des défaillances d'entreprise aura très nettement ralenti en 2011, au point même de s'interrompre lors du quatrième trimestre. Sur l'ensemble de 2011, le nombre de redressements judiciaires, de liquidations et de procédures de sauvegarde a encore frôlé les 60.000 pour la deuxième année d'affilée, comptabilise Altares dans un bilan rendu public aujourd'hui. Avec 59.614 cas recensés précisément, la baisse n'aura été que de 0,5 % par rapport à 2010. « *Ce sont donc encore 10.000 entreprises de plus qu'avant la crise qui sont contraintes de déposer le bilan* », commente la société spécialisée dans l'information sur les entreprises. Le dernier trimestre a viré au rouge, avec une très légère remontée des faillites (+ 0,5 % par rapport à la même période de 2010).

Comme en 2010, plus des deux tiers des jugements ont été des liquidations judiciaires directes. « *C'est la preuve que les entreprises continuent de se présenter exsangues devant les juges* », analyse Thierry Millon, responsable des études d'Altares. Cela concerne bien sûr les très petites structures : 93 % des entreprises défaillantes sont des microentreprises sans effectif et des petites entreprises de moins de 10 salariés. Mais, « *si les TPE sont les plus nombreuses, les PME sont les plus fragiles* », nuance Altares : en 2011, 409 sociétés de plus de 50 salariés ont déposé leur bilan, soit 10 % de plus qu'en 2010. Les grosses structures (d'au moins 100 salariés) sont particulièrement exposées, avec un bond de 14 % des faillites en 2011 et même de 35 % au quatrième trimestre. La hausse est encore plus forte en retenant le critère du chiffre d'affaires : 157 entreprises dépassant les 15 millions d'euros de chiffre d'affaires ont subi une procédure collective l'an dernier (+ 26 %).

Résultat, si le nombre de défaillances est resté quasi stable en 2011, les entreprises concernées ont représenté 247.000 emplois, soit 3 % de plus qu'en 2010. Parmi les cas les plus frappants, le numéro deux du transporteur routier Mory (3.600 salariés) ou le spécialiste de la réparation d'appareils électroniques Anovo (1.400 postes).

Entreprises à bout de souffle

Lors de la crise 2008-2009, un bond des faillites de grandes PME avait aussi été constaté. « *Mais, contrairement à cette époque, elles ne tombent pas aujourd'hui parce qu'elles font face à une chute brutale d'activité mais parce que la plupart étaient à bout de souffle et en difficulté depuis de nombreux mois, voire plusieurs années* », poursuit Thierry Millon.

C'est d'ailleurs parce qu'il ne voit pas de « *crise côté clients* » qu'il estime que « *la situation n'est pas aussi critique que le quatrième trimestre pourrait le laisser penser* ». Pour 2012, Altares table sur un nombre de défaillances « *proche mais en dessous de 2011* ». D'autant que la baisse des créations d'entreprise (hors autoentrepreneurs) atténuera mécaniquement le nombre de dépôts de bilan.

Un article du monde.fr du 17 janvier

Copropriétés dégradées: quand le mythe du "tous propriétaires" s'effondre. (19.01)

Des charges exorbitantes mal anticipées, des impayés qui s'accumulent: des centaines de milliers de copropriétaires se retrouvent dans l'incapacité de gérer leur patrimoine, qui se dégrade rapidement, victimes du mythe du "tous propriétaires".

Des tours immenses s'élevant vers le ciel, à quelques pas de la gare Transilien d'Argenteuil, dans un quartier pourvu d'équipements publics: les copropriétés du Val d'Argent, construites dans les années 1960 et 1970, ciblaient une population en quête de logements bon marché.

"C'était des appartements modernes, spacieux", qui ont séduit une "population qui ne parvenait pas à accéder au logement social", décrit la première adjointe au maire d'Argenteuil chargée de l'urbanisme, Chantal Colin.

Problème: "les gens n'ont vu que le prix d'achat, sans comptabiliser les charges". Chauffage, ascenseur, propreté... Face au coût de l'entretien et parfois à la "gestion indélicate des syndicats", certains copropriétaires ont baissé les bras, cessé de payer, et les immeubles se sont vite dégradés.

"Il y a des gens qui n'auraient jamais dû devenir propriétaires, qui n'avaient pas conscience de leurs devoirs", tranche Dominique Braye président de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qui doit remettre jeudi au secrétaire d'Etat au Logement, Benoist Apparu les conclusions d'un rapport.

Un diagnostic réalisé en 2008 a révélé que sur les 32 copropriétés du quartier du Val d'Argent, "certaines étaient en extrême difficulté". Une dizaine bénéficie aujourd'hui d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Opah) ou de plans de sauvegarde (PLS).

Un cas qui se reproduit un peu partout en France. "Il y a entre 800.000 et 1.000.000 de logements dans des copropriétés fragiles et en difficultés", selon Benoist Apparu.

A Sevran, "environ 3.000 logements sont touchés: ça va nécessiter un effort financier que (les copropriétaires) ne peuvent pas payer", s'alarme Bernard Portal, adjoint au maire de cette commune de Seine-Saint-Denis chargé de l'habitat.

La résidence Marguerite accuse "286.000 euros de charges impayées", précise André Dan, copropriétaire et membre du conseil syndical. "On a de gros soucis, il faut payer chacun 1.600 euros par trimestre et nous ne sommes que 35 à payer, alors qu'il y a 70 copropriétaires", s'insurge-t-il.

Par manque d'entretien, les façades de cette résidence construite dans les années 1980 sont fissurées, laissant apparaître du fer à béton. Murs gris et décrépits, balcons encombrés d'antennes paraboliques ou de vélos: dans la commune voisine de Clichy-sous-Bois, d'immenses barres font triste mine. La résidence Stamu II "la plus dégradée" a ainsi été placée en PLS.

Boucher les vide-ordures, remettre aux normes les ascenseurs, sécuriser les lieux, les opérations menées en partenariat avec l'Etat et l'Anah ont amélioré le bâti et tenté de rappeler les propriétaires à leurs obligations.

Toutefois, pour Sylvaine Le Garrec, sociologue et urbaniste, spécialiste de la question, "avant les travaux, la priorité c'est de redresser les finances de la copropriété".

"Assainir la gestion", "développer les mesures de prévention" et "associer les copropriétaires à l'intervention publique": tels sont, à ses yeux les "priorités" pour éviter que l'engrenage ne recommence.

Confrontés à une impasse, certains copropriétaires pensent à vendre leur bien pour s'installer ailleurs, mais dans la plupart des cas celui-ci a perdu de sa valeur. "Mon appart je l'ai acheté 150.000 euros, si je le vends aujourd'hui, même avec un rabais, impossible d'avoir 60.000 euros", déplore Kheira Couvreur, copropriétaire de Sevran.

Commentaire.

Voilà des commentaires bien pourris qui ne tiennent pas compte du fait que les loyers sont prohibitifs depuis des décennies et que les travailleurs sont poussés à s'endetter et acheter leur logement, qu'ils n'ont pas le choix ou croient faire le bon choix parce qu'ils n'en peuvent plus du racket exercé par les propriétaires.

Non la "*priorité*" ce n'est pas "*redresser les finances de la copropriété*", mais les travaux qui doivent être pris en charge par l'État, les banques et les entreprises qui ont conçu et construit ces appartements. C'est quoi ça ? Le socialisme ! Qui plus est, un gouvernement ouvrier déciderait d'annuler la dette de l'ensemble des travailleurs...

Un article d'atlantico du 18 janvier

Guerre de classe du capital. Ses intentions, ses objectifs. (19.01)

(Titre du portail Atlantico : *10 propositions radicales pour le sommet social.*)

Le gouvernement convie ce mercredi à l'Élysée les grandes organisations syndicales et patronales pour un sommet social. Le think tank libéral de l'IFRAP soumet quelques propositions pour changer en profondeur le modèle social français.

Le sommet social est l'occasion de faire un point sur les réformes de fond qu'il conviendrait d'appliquer à notre modèle social, afin de rendre à nos entreprises de la compétitivité et de faire baisser nos dépenses sociales qui sont parmi les plus élevées d'Europe (34% du PIB en 2009).

Dans cette optique, trois grands volets devraient être au centre des discussions entre le gouvernement et les partenaires sociaux : flexibilité du droit du travail, compétitivité des entreprises et réduction des dépenses sociales. Dans le cadre de ce sommet social et de la reconquête du triple A français, la Fondation iFRAP (Fondation pour la Recherche sur les Administrations et les Politiques Publiques) formule 10 propositions :

Flexibiliser le droit du travail

1) Négocier le SMIC par branche professionnelle ou par entreprise avec les syndicats

L'emploi en France souffre incontestablement de ce salaire minimum, uniforme et unique, imposé par la loi, sans laisser les partenaires sociaux en décider au cas par cas, comme en Allemagne.

2) Négocier la durée du temps de travail par branche professionnelle ou par entreprise avec les syndicats

Revenir sur les 35 heures est une nécessité. Mais ce ne peut être que par une démarche à long terme, et qui ne pourra aboutir que par un accord entre les différents partenaires sociaux. On peut imaginer y parvenir très progressivement, en combinant sur la durée diminution des allègements de charges, diminution des congés de RTT (réduction du temps de travail), modération des salaires et du SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) horaire.

3) Allonger de 50% la durée maximum des CDD

Soit passer à un CDD (contrat à durée déterminée) maximum de 24 mois, libérer le recours aux CDD et à l'intérim pour que l'entreprise puisse les utiliser pour s'essayer à de nouvelles activités. Autrement dit, pas seulement pour remplacer les malades et faire face aux variations saisonnières d'activité, mais bel et bien pour augmenter la durée maximale des CDD (comme les CDD publics).

4) Doubler les seuils sociaux des entreprises

De la sorte, les entreprises sur le point de franchir les seuils sociaux - en particulier les PME - seront encouragées à embaucher. Passer ainsi de 50 à 100 salariés pour l'obligation de créer un Comité d'entreprise par exemple.

Rendre de la compétitivité à nos entreprises

5) Transférer le financement des allocations familiales (33 milliards d'euros) et répartir équitablement les cotisations salariales et patronales

Pour transférer le financement des cotisations de la branche famille, on peut augmenter au plus de 2% la TVA, ainsi que la CSG (contribution sociale généralisée) et la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) d'environ 1,5 à 2%, et le solde, à hauteur de 0,5 milliard maximum, sur l'impôt sur le revenu.

Il conviendrait aussi de répartir également entre cotisations patronales et salariales les cotisations familiales, maladie, vieillesse et chômage en y incluant la CSG et CRDS soit 26,55 % pour les cotisations employeurs et les cotisations salariales, contre 37,5% de cotisations patronales face à 13,1 % de cotisations salariales aujourd'hui.

Cela aboutirait à alléger d'environ 11% (allocations familiales comprises) les cotisations patronales, et à alourdir d'environ 5,5% les cotisations salariales. Cet alourdissement de 5,5% serait compensé par une augmentation des salaires bruts applicables aux contrats en cours. Pour les nouveaux contrats, les nouvelles grilles seraient négociées entre partenaires sociaux.

6) Changer l'assiette des impôts sur la production (taxe sur les salaires par exemple qui représente 11 milliards d'euros)

Les impôts sur la production sont très élevés en France (26 milliards d'euros en France contre 2 milliards d'euros en Allemagne). Il serait de bon augure de calquer ces derniers sur les « Gewerbesteuer » (taxe professionnelle) allemands, c'est-à-dire en les calculant non pas sur la production (avant excédent brut d'exploitation) mais sur les résultats.

7) Augmenter le seuil d'application du taux réduit de l'imposition sur les PME, lorsque les bénéficiaires sont conservés dans l'entreprise

Cette approche nous semble plus efficace que celle consistant à utiliser des fonds budgétaires - abondant des fonds de garantie - pour que les PME parviennent à emprunter les fonds propres qui leur manquent.

Réduire nos dépenses sociales

8) Réduction de la durée d'indemnisation au titre du chômage

Pour les moins de 50 ans, en faisant converger la durée d'indemnisation vers le modèle allemand. Nous proposons également une convergence progressive de la durée d'indemnisation sur 7 ans, qui passerait à 20 mois puis 18 mois, puis 15 mois, puis 12 pour les moins de 50 ans (7 milliards d'économies sur 5 ans).

9) Rendre imposable et plafonner les compléments de revenus (APL, RSA, Allocations familiales...)

La Fondation iFRAP propose de rendre imposables à l'imposition sur le revenu les « *compléments de revenus* », et de fixer un plafonnement global de ces prestations à un chiffre nettement inférieur au SMIC net (pour un foyer composé d'une personne seule). Enfin, de lier le RSA (revenu de solidarité active) à la recherche active d'emploi, en diminuant sur le modèle allemand (-30%, -60%, -100% à la troisième proposition d'emploi refusée) la prestation versée en cas de refus de propositions raisonnables d'emploi.

10) Un système de retraites universel

Ce dernier regrouperait tous les régimes de retraite, la CNAV (caisse nationale d'assurance vieillesse) et les retraites complémentaires (5 milliards d'euros d'économies sur 5 ans), ainsi que l'indexation des retraites publiques et privées sur la croissance, et non plus sur l'inflation (environ 10 milliards d'euros d'économies sur 5 ans).

Pour finir, un retour à l'âge de la retraite à 65 ans progressif entre 2017 et 2029, avec 45 années de cotisations comme en Allemagne.

Commentaire.

Je vous sens mal à l'aise, un tantinet perturbé à cette lecture, cela fait froid dans le dos, n'est-ce pas ?

Qui aurait encore le moindre doute sur leurs véritables intentions ? Qui oserait leur accorder le bénéfice du doute, même un soupçon ? Celui-ci ou celle-ci est mort politiquement !

Un article de l'AFP du 19 janvier

Le malheur des banques européennes fait le bonheur des américaines. (20.01)

Les malheurs des banques européennes, fragilisées par la crise de la dette et obligées de céder des actifs, font le bonheur de leurs rivales américaines, qui y gagnent des parts de marché.

JPMorgan Chase, Citigroup et Goldman Sachs ont toutes annoncé des résultats soit en demi-teinte soit franchement décevants pour le dernier trimestre et l'année 2011. Mais à quelque chose malheur est bon. Les banques européennes, sous pression des marchés et des régulateurs, sont contraintes de céder des actifs pour renforcer leurs capitaux propres, à l'instar des Françaises Crédit Agricole, Société Générale et BNP Paribas, ou de l'Espagnole Santander.

C'est l'occasion pour leurs concurrentes d'outre-Atlantique d'acquérir des actifs à bon prix.

Dans un rapport publié le mois dernier, le cabinet Deloitte notait que ces *"opérations de fusions et acquisitions par les banques américaines pourraient accélérer un peu dans le cadre de la crise de la zone euro"*.

"Les banques européennes vendent des positions et n'ont pas le luxe d'attendre un bon prix", remarque Jim Sinegal, analyste de la maison de recherche Morningstar, interrogé par l'AFP.

Jamie Dimon, PDG de JPMorgan, a admis que la première banque américaine en termes d'actifs était intéressée. *"Il n'y a pas de vague de ventes"* a-t-il toutefois noté lors d'une conférence d'analystes.

"Nous commençons à voir des actifs vendus par des organisations en difficulté" en Europe, a souligné mercredi le directeur financier de Goldman Sachs, David Viniar, lors d'une conférence téléphonique.

Alors que les banques européennes réduisent leur activité dans de nombreux domaines et que leur image pâtit des turbulences de la zone euro, leurs rivales de Wall Street peuvent espérer gagner facilement des parts de marché.

"Les banques européennes comptent 40.000 milliards de dollars d'actifs et sont en train de réduire leur périmètre" et les autres banques mondiales *"vont devoir se substituer à elles"*, remarque le directeur général de Citigroup, Vikram Pandit.

Citigroup ne se veut toutefois pas forcément *"acquéreur direct"* d'actifs, mais elle espère générer des revenus en conseillant ses clients qui, eux, se porteraient acquéreurs.

Alors que les banques européennes ont de plus en plus de mal à se procurer des liquidités, leurs homologues américaines bénéficient de rapatriements de fonds vers les Etats-Unis de la part d'investisseurs qui liquident leurs actifs en euros, échaudés par les incertitudes et les risques qui pèsent sur l'économie européenne.

D'après Jim Sinegal, les banques américaines croulent même sous des montagnes d'argent en provenance d'Europe, au point que *"la question, c'est de savoir qu'en faire, alors que la demande de prêts est insuffisante"* aux Etats-Unis.

Les problèmes des banques européennes *"sont une bonne chose en termes de croissance des dépôts pour les américaines, qui peuvent jouer le rôle de refuge"* pour les investisseurs ou les particuliers, remarque Erik Oja, analyste de l'agence de notation Standard and Poor's.

Un article de l'AFP du 21 janvier

Libye: le siège du CNT à Benghazi attaqué par des manifestants. (22.01)

Des manifestants en colère ont pris d'assaut samedi le siège du Conseil national de transition libyen à Benghazi (est), une attaque qui pourrait affaiblir de nouveaux dirigeants peinant à asseoir leur autorité après un conflit de plusieurs mois.

Cet incident, le plus grave à viser le CNT depuis qu'il a pris les rênes du pays suite à la chute de Mouammar Kadhafi, intervient après des semaines d'un sit-in réclamant aux nouvelles autorités plus de transparence et l'exclusion des personnes ayant collaboré avec l'ancien régime.

Signe de la colère qui monte contre le CNT, son vice-président, Abdelhafidh Ghoga, a été agressé jeudi par des étudiants à l'université de Benghazi.

Samedi, jusqu'à 1.500 personnes, dont d'anciens combattants rebelles blessés pendant la révolution, se sont rassemblées devant le siège du CNT. Plusieurs grenades artisanales ont été lancées sur le bâtiment avant que les protestataires ne l'envahissent et le saccagent.

"Ils ont mis le feu à la façade, brisé des fenêtres et cassé l'une des voitures blindées qui se trouvait là. Des manifestants nous ont aménagé un passage et nous avons pu sortir, personne n'a été blessé. Je suis sorti d'un côté et Moustapha Abdeljalil (le chef du CNT) de l'autre", a dit à l'AFP par téléphone Fathi Baja, le responsable des affaires politiques du Conseil, qui se trouvait sur place.

A l'intérieur des locaux, les manifestants criaient: *"Le peuple veut corriger le cours de la révolution", "On ne veut plus de Ghoga"*.

Les protestataires, armés de pierres et de barres de fer, avaient investi les lieux puis saccagé les locaux, ont rapporté des témoins à l'AFP.

Auparavant, le chef du CNT était sorti pour tenter de les calmer mais des manifestants l'ont conspué et lui ont jeté des bouteilles en plastique, selon les mêmes sources.

Dans l'après-midi, des manifestants avaient jeté plusieurs *"jelatinas"*, des grenades artisanales à base de TNT, sur le siège du CNT sans faire de victimes, toujours selon des témoins.

Les protestataires réclament plus de transparence de la part du CNT, l'exclusion des *"opportunistes"* des postes à responsabilité et dénoncent *"la marginalisation des blessés"*.

Ces incidents interviennent à la veille de l'annonce, prévue dimanche, de la loi électorale élaborée par le CNT en prévision de l'élection en juin d'une assemblée constituante. La composition de la commission électorale doit également être annoncée.

Le secrétaire du CNT, Moustapha al-Manae, avait indiqué à l'AFP plus tôt dans la journée que M. Abdeljalil avait reçu un groupe de manifestants afin d'examiner leurs demandes.

"Il leur a ensuite envoyé trois ministres pour en discuter. Leurs demandes sont légitimes", a-t-il ajouté.

Selon des responsables locaux, une enquête est en cours pour identifier les auteurs de l'attaque.

Le CNT a récemment fait face à des critiques inédites depuis la chute de Mouammar Kadhafi. Un sit-in est en cours depuis plusieurs semaines à Benghazi, berceau de la rébellion, pour notamment réclamer davantage de transparence.

Jeudi, le vice-président du Conseil, Abdelhafidh Ghoga, accusé d'être *"un opportuniste"* et d'avoir fait partie de l'ancien régime, a été agressé par des étudiants en colère à l'université de Benghazi.

Le CNT avait alors haussé le ton, mettant en garde contre "*toute atteinte ou agression*" à son encontre et affirmant dans un communiqué qu'il était "la plus haute autorité politique légitime" jusqu'à l'élection de l'assemblée constituante.

Le CNT a aussi dénoncé des "*campagnes agressives et programmées pour porter atteinte à sa réputation*", accusant des partisans de l'ancien régime d'être derrière ces campagnes en vue de "*faire échouer la révolution*".

L'agression jeudi de M. Ghoga "*ne sort pas de ce contexte et fait partie d'un plan odieux*", a ajouté le CNT.

Un article de www.donnetonavis.fr du 21 janvier

Tunisie : Université, front social, rien ne va plus. (22.01)

Les mouvements de protestation risquent de paralyser l'économie du pays et entraver le fonctionnement des services publics.

Cinq étudiantes ont entamé une grève de la faim hier mercredi à Tunis pour revendiquer le port du niqab durant les examens, faisant monter d'un cran la tension à l'université quand dans le même temps resurgit la contestation sociale en province.

La grève a été annoncée à la presse par Mohamed El Bakhti, porte-parole d'un groupe salafiste très actif à la Faculté des Lettres de la Manouba. Selon lui, les cinq étudiantes observeront une grève «illimitée» en dehors de la faculté, dans un «*lieu privé sous surveillance médicale*». Pendant ce temps, a-t-il ajouté, le groupe poursuivra son sit-in de protestation dans l'enceinte de l'établissement. Le doyen de cette faculté, Habib Kazdaghli, a indiqué mercredi à l'AFP qu'il allait demander l'évacuation du groupe de protestataires avant le démarrage des examens semestriels prévus le 24 janvier, soit avec trois semaines de retard.

Quatre cours ont été suspendus hier, des salafistes ayant voulu forcer l'entrée en salle de cours d'une étudiante en niqab, interdit par le conseil scientifique de la faculté. «*Les conditions d'examens ne seront pas bonnes tant que ce groupe agira impunément sur le campus, perturbant le déroulement des épreuves par leurs discours, chants et appels à la prière par haut-parleurs*», a noté le doyen. Ces partisans du niqab avaient occupé les locaux de la faculté, obligeant la direction de l'établissement à suspendre les cours du 6 décembre au 9 janvier.

Par ailleurs, la presse a fait état de violences à la faculté des Lettres de Sousse (140 km au sud-est de Tunis) entre des étudiants islamistes et leurs camarades de gauche, ces derniers observant un sit-in pour réclamer une bourse. A Jendouba (nord-ouest de Tunis), l'une des nombreuses régions touchées par le chômage, où la contestation s'amplifie, trois gendarmes ont été blessés et leur véhicule endommagé mercredi par des pierres lancées par habitants, lorsqu'ils ont tenté de dégager une route bloquée par des lycéens en colère. D'autre part, plusieurs villes tunisiennes connaissent ces derniers jours des mouvements de protestation d'ordre social qui se sont transformés parfois en actes de saccage.

A Siliana, dans le centre du pays, plusieurs localités sont paralysées par un mouvement de grève générale. Les protestataires ont bloqué les accès avec des pneus et des barricades. Dans la région minière de Gafsa, une grève générale a été observée au niveau des établissements scolaires, des administrations et des institutions financières et des services. Le président tunisien avait appelé à un contrat social définissant les droits et devoirs de chacun qualifiant les mouvements de grève de «*suicide collectif*» qui compromet l'économie tunisienne rappelant que plus de 120 entreprises étrangères ont fermé leurs portes au moment où les investissements étrangers et locaux enregistrent un recul.

Pour sa part, l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) a mis en garde contre la transformation de ces mouvements de protestation en des actes de pillage qui risquent d'entraver le fonctionnement des services publics.

Un article du monde.fr du 23 janvier

Partenariats publics privés : les hôpitaux britanniques n'arrivent pas à payer la facture. (24.01)

C'était censé être la solution qui permettrait au secteur public de faire des investissements à moindre coût et au secteur privé de réaliser des affaires. Lancés pour la première fois en 1992, et accélérés par les gouvernements travaillistes de Tony Blair et Gordon Brown, les partenariats public-privé (PPP) sont très utilisés par les autorités britanniques. Plus de 700 sont en cours au Royaume-Uni, pour des écoles, des hôpitaux, des prisons, des routes...

Vingt ans après, pourtant, le bilan n'est guère brillant. Le remboursement de ces contrats coûte très cher, et leur rentabilité est discutable. En septembre, Andrew Lansley, le ministre de la santé, tirait la sonnette d'alarme : 60 hôpitaux risquaient la faillite financière à cause de remboursements de PFI (public finance initiative, une variante du PPP) trop lourds. Un rapport assassin du comité parlementaire au Trésor le mois précédant dressait les mêmes conclusions catastrophiques. *"Le coût moyen du capital d'un PFI est de 8 %, le double des emprunts de l'Etat"*, écrivait-il. En d'autres termes, le financement d'un projet par le secteur privé coûte deux fois plus cher que par le gouvernement.

Les entreprises qui réalisent les travaux amortissent leurs avances avec des factures très salées : le comité estime qu'il faut en moyenne 1,7 milliard d'euros d'argent public pour rembourser 1 milliard d'euros de PFI.

L'un des exemples les plus saisissants concerne l'hôpital Royal London. Depuis décembre 2011, cet établissement de l'est de Londres a commencé à déménager dans ses nouveaux locaux. Six ans après la signature du PFI, les nouveaux bâtiments en verre bleu ouvrent progressivement, apportant un vent de fraîcheur plus que nécessaire à la structure décrépie.

Quand le contrat a été signé en 2006, l'Etat n'a pratiquement pas mis un centime des 1,2 milliard de livres nécessaires (1,4 milliard d'euros, somme qui comprenait aussi un deuxième hôpital à Londres). L'argent est venu d'un consortium de trois entreprises privées, menées par Innisfree, un groupe spécialisé dans les PPP. Mais avec l'ouverture de l'établissement, l'hôpital doit commencer à rembourser, et il n'arrive pas à faire face.

Dans ces conditions, comment expliquer la multiplication des PPP depuis vingt ans ? Cela permet tout simplement au gouvernement de maquiller ses comptes, puisque les contrats public-privé n'apparaissent pas dans les dettes de l'Etat. *"Les PFI permettent d'obtenir quelque chose maintenant et de payer plus tard, accuse Andrew Tyrie, député conservateur et président du comité parlementaire au Trésor. On comprend pourquoi n'importe quel ministre en devient accro. Mais on ne peut pas continuer comme cela, en espérant que la prochaine génération de contribuables paiera l'addition."*

Conscient du problème, et pouvant politiquement renvoyer la responsabilité sur son prédécesseur, le gouvernement britannique a lancé en novembre une grande révision des contrats de PFI, pour tenter de trouver un modèle moins cher. Mais les caisses de l'Etat étant vides, il n'est pas question pour autant d'abandonner le concept. Le CBI (patronat) le soulignait dans un rapport en août : *"Le Royaume-Uni a sérieusement besoin d'améliorer ses infrastructures (...) et l'investissement devra venir de financements privés."* Les PPP ne sont pas prêts de disparaître au Royaume-Uni.

Un article de l'AFP du 23 janvier

Angoisse au camping: une loi menace les résidents à l'année. (24.01)

Audrey Dupuis (1), une retraitée de 74 ans à la situation précaire, vit depuis 13 ans au camping municipal Le Rupé, à Toulouse, mais depuis peu l'angoisse la ronge: elle craint de devoir quitter son mobil-home si est voté une proposition de loi visant à interdire la résidence au camping à l'année.

Droit au logement (DAL) et Habitants de logements éphémères ou mobiles (Halem) tirent la sonnette d'alarme, avançant que de 70 à 120.000 personnes en France (étudiants, chômeurs, travailleurs pauvres) ont comme résidence principale un emplacement de camping.

Le texte présenté par le député UMP de Charente-Maritime Jean-Louis Léonard, adopté mi-novembre à l'Assemblée nationale, obligera à fournir un justificatif de domicile principal pour les séjours au camping de plus de trois mois.

"C'est scandaleux. L'Etat attaque ceux qui n'ont pas d'autres recours que d'habiter dans ce type de logement", s'étrangle Clément David, un porte-parole d'Halem. Le camping *"est soit l'ultime recours, dit-il, soit un choix provisoire. Une conséquence de la pression foncière"*.

La proposition de loi doit encore passer au Sénat, mais son examen n'a pas encore été programmé.

"Si je peux plus vivre au camping, je sais pas où aller. Je vais me retrouver sous les ponts. Comment je vais faire avec ma retraite de 595 euros ?", s'interroge Audrey Dupuis, une ancienne monitrice d'auto-école, qui était arrivée dans le camping en pensant n'y séjourner que quelques semaines.

"Je veux rester ici. Cette loi, c'est une catastrophe, on a toute notre vie ici", confie cette dame coquette, qui habite un grand mobil-home avec terrasse, jardinet et chambre d'amis, où elle peut accueillir enfants ou petits-enfants.

Tous les jours, elle prend le café avec sa fidèle voisine et amie, Christine Malois (1), 69 ans. Elle-aussi est inquiète. *"Ici, je suis heureuse, je ne suis pas à la rue. Si on me met à la porte, on me retrouvera morte huit jours plus tard"*, redoute cette Marseillaise qui vit avec 700 euros, dont 325 versés chaque mois au camping.

Une trentaine de personnes, essentiellement des retraités, vivent à l'année dans ce camping situé près du Canal du Midi, d'un parc, d'une zone industrielle et d'un camp de roms. C'est un camping modeste avec une atmosphère de village. Les pensionnaires se connaissent, s'entraident et ont pris goût à ce style de vie. *"C'est comme une famille"*, disent en chœur les deux retraitées.

Contacté par l'AFP, le député UMP Jean-Louis Léonard affirme que l'objectif de sa proposition de loi est d'éviter qu'apparaissent des bidonvilles, et diverses dérives, comme les *"marchands de sommeil"*. *"Les campings n'ont pas été conçus pour l'habitat permanent"*, relève le député, tout en assurant que l'objectif du texte *"n'est pas d'empêcher les gens d'habiter au camping"*.

Face aux critiques, M. Léonard envisage de reformuler l'amendement incriminé par les associations de défense des mal logés.

"Le camping, note Jean-Baptiste Eyraud, porte-parole du DAL, ce n'est pas la bonne solution, c'est sûr, mais c'est une solution pour beaucoup. (La loi Léonard) est une disposition brutale au niveau social, qui traduit l'état d'esprit de ceux qui nous gouvernent. Ils n'ont pas d'égard pour les plus vulnérables".

Dans son vieux mobil-home défraîchi, mais bien chauffé, équipé d'un téléviseur dernier cri et d'un ordinateur portable connecté au réseau Wi-Fi du camping, Jacques Susset, pilier du Rupé depuis 12 ans, *"ne partirait pour rien au monde"*.

"Moi, si vous me mettez dans un studio, dans un HLM, je meurs", dit en sirotant un vieux whisky ce Parisien de 65 ans, commercial à la retraite, un des mieux lotis du Rupé avec plus de 1.000 euros par mois. Lui vit

par choix au camping et si la loi Léonard passe, il "*trichera*". "*Qu'on ne me mette pas au 5e étage d'une cage à lapin. Vivre en appartement, affirme-t-il, c'est la dépression nerveuse assurée*".

(1) Les noms des deux retraitées, attachées à leur anonymat, ont été modifiés à leur demande.

C'est plus fort qu'eux à l'UMP, il faut qu'ils fassent chier les pauvres, nos vieux travailleurs ! Ils préfèrent sans doute le camping sauvage avec tous les risques que cela comporte ou la clochardisation. Ils ne sont pas encore morts, hélas ! Travailler toute une vie et atteindre un âge avancé, ne pas crever plus tôt, ce n'est pas normal, avec une journée de travail plus longue sur une durée toujours plus longue, il serait possible de remédier à ce problème de société... dans sa version barbare.

Un article d'Atlantico.fr du 24 janvier

Pourquoi l'iPhone n'est pas produit aux Etats-Unis. (25.01)

Apple est la plus célèbre société américaine mais quasiment aucun des ses produits n'est fabriqué aux Etats-Unis, ce qui n'était pas le cas il y a 10 ans.

Avec Steve Jobs à la barre, Apple est sans doute devenue la plus célèbre société américaine mais, paradoxalement, quasiment aucun des ses produits n'est fabriqué aux États-Unis. Alors que jusqu'en 2002, la majorité d'entre eux était "*made in America*"

L'année dernière, l'entreprise a gagné 400 000 dollars par employé, plus que Goldman Sachs, Exxon Mobil ou Google. Mais Apple n'emploie que 43 000 personnes aux Etats-Unis et 20 000 à l'étranger. Ses sous-traitants, eux, emploient 700 000 personnes pour fabriquer et assembler iPad, iPhone et autres produits Apple. Aucun d'entre eux n'est implanté en Amérique du Nord.

Ceci alors même qu'en 2002, l'usine qui fabriquait les ordinateurs iMac, était à Elk Grove (Californie), à deux heures de route du siège social d'Apple à Palo Alto. En 2004, la majorité de la production était partie à l'étranger.

Un détail qui n'a pas échappé à Barack Obama. Lors d'un dîner avec les grands patrons de la Silicon Valley, en février 2011, chacun d'entre eux put poser une question au président. Mais alors que Jobs parlait, Obama l'interrompit : "*Pourquoi ne pas fabriquer les iPhones aux Etats-Unis?*"

La réponse de Steve Jobs fut claire et nette : "*Impossible de relocaliser ces emplois*". Les dirigeants d'Apple n'ont aucun doute à ce sujet. D'après le New York Times, "*non seulement les salaires des employés sont moins chers en Chine qu'aux États-Unis, mais surtout le chapelet d'usines disponibles outre-mer avec la flexibilité, la rapidité et les compétences industrielles des ouvriers étrangers dépassent largement leurs équivalents américains, au point que le Made In America n'est plus une option envisageable pour la majorité des produits Apple*".

La flexibilité a un coût social. Apple demande à ses fournisseurs de ne pas faire travailler leur employés plus de 60 heures par semaine, avec au moins un jour de repos. Mais selon l' Apple Supplier Responsibility 2011 Progress Report, sur 127 sous-traitants audités en 2010, 76 faisaient travailler leurs employés plus de 60 heures par semaine, plus de 50% de l'année.

"A une époque, les entreprises se sentaient obligées de soutenir les travailleurs américains même si ce n'était pas le meilleur choix financièrement parlant. C'est fini. Le profit et l'efficacité ont remplacé la générosité" remarque Betsey Stevenson, chief economist au ministère du Travail.

On trouve d'ailleurs une page Facebook (très peu fréquentée) soulignant "*Apple n'est pas fabriqué aux USA, c'est fait en Chine*" .

Certains observateurs soulignent pourtant que le coût de la main d'œuvre est marginal dans un iPhone : s'il était assemblé aux États-Unis, l'iPhone ne coûterait que 65 dollars de plus. Mais Apple estime qu'il n'y a pas assez de main d'œuvre disponible aux USA pour le faire.

Exemple avec les ingénieurs. Il en fallait 8 700 pour surveiller et guider les 200 000 employés concernés par la fabrication des iPhones. Apple estimait qu'il faudrait 9 mois pour trouver un telle quantité d'ingénieurs aux USA, alors qu'en Chine il a suffi de 15 jours.

Bref, Apple n'est pas prêt de coller l'étiquette Made in America sur ses produits.

Un article de l'AFP du 24 janvier

Le problème des Européens selon la Banque mondiale: ils travaillent trop peu. (25.01)

La Banque mondiale a publié mardi une longue étude indiquant que l'un des principaux problèmes économiques des Européens était qu'ils travaillaient trop peu, ce qui leur pose des problèmes de compétitivité.

"Le modèle du travail de l'Europe est marqué par une sécurité sans équivalent pour ceux qui ont un emploi, des prestations relativement généreuses pour ceux qui n'en ont pas, et la facilité à obtenir une retraite", a affirmé l'institution de Washington dans cette étude.

"Ce modèle rend l'Europe non compétitive. Pour le régler le problème, la plupart des pays en Europe doivent augmenter le taux d'activité et rendre plus facile pour les jeunes d'obtenir un emploi", a-t-elle ajouté, dans cette étude intitulée "Restaurer le lustre du modèle économique européen".

"Dans les années 1970, les Français avaient les plus longues heures de travail des pays développés. En 2000, ils travaillaient environ 300 heures de moins par an (un mois et demi) que les Américains", ont avancé les auteurs.

Selon eux, "la vitesse à laquelle ont baissé les heures travaillées en France, en Italie et en Espagne depuis 1995 suscite des inquiétudes quand on la juxtapose aux gains modestes de productivité du facteur travail ces deux dernières décennies".

Les chiffres montrent que les Européens ont eu notamment tendance à entrer sur le marché du travail de plus en plus tard et surtout prendre leur retraite de plus en plus tôt. La Banque mondiale a aussi critiqué la réforme des 35 heures en France, inefficace selon elle pour abaisser le chômage et sources de complications juridiques depuis qu'elle a été amendée.

"L'Europe doit rendre sa population active plus productive et attirer des travailleurs plus productifs de l'étranger" au moment où elle "est en train de vieillir et sa population active de diminuer".

Or aujourd'hui *"les immigrants en Europe sont pour la plupart non qualifiés"*: la moitié environ de ceux de l'Union européenne ne sont allés qu'à l'école primaire.

Un article de l'AFP du 27 janvier

L'Espagne en crise franchit la barre historique des 5 millions de chômeurs. (28.01)

Le nombre de chômeurs en Espagne dépasse désormais la barre historique des 5 millions, soit un taux de 22,85%, un record en près de 17 ans, alors que le pays, au bord de la récession, multiplie les mesures de rigueur pour assainir ses comptes.

La progression est dramatique chez les moins de 25 ans, dont plus d'un sur deux (51,4%) est sans travail, tandis que plus d'un million et demi de foyers ont tous leurs membres au chômage.

Sur les trois derniers mois de 2011, ce sont près de 300.000 personnes qui ont rejoint les rangs des sans-emploi, qui sont 5.273.600.

La situation s'aggrave: au troisième trimestre, le nombre de nouveaux chômeurs était inférieur de moitié (148.000), et au deuxième le chômage avait même légèrement reculé.

Cette fois, le taux, déjà le plus élevé du monde industrialisé, atteint son plus haut depuis le 1er trimestre 1995.

Entre-temps, l'Espagne a vécu son miracle économique grâce au boom de la construction, avant de retomber de manière abrupte quand la bulle a éclaté en 2008, au moment même où démarrait la crise mondiale.

En seulement quatre ans, le pays a multiplié par trois son taux de chômage, depuis son plancher historique de 7,95% en 2007.

La plupart des 17 régions espagnoles, très endettées depuis l'éclatement de la bulle immobilière, ont lancé ces derniers mois de vastes plans de rigueur pour assainir leurs finances, ce qui a suscité une grogne sociale qui ne cesse de s'amplifier.

Et le gouvernement central, dirigé depuis peu par le conservateur Mariano Rajoy, a lui aussi mis le cap sur l'austérité: il ne veut désormais remplacer aucun départ de fonctionnaire et seul un sur dix dans la santé et l'éducation, dans le cadre de coupes budgétaires pour 8,9 milliards d'euros.

S'il veut parvenir comme il l'a promis à un déficit de 4,4% du PIB en 2012, après environ 8% en 2011, ce sont plus de 40 milliards qu'il devra économiser, dans un contexte de récession, la Banque d'Espagne tablant sur une chute du PIB de 1,5% cette année.

Signe que sa priorité est d'abord de redresser les comptes, le Conseil des ministres a approuvé vendredi son projet de loi de stabilité budgétaire, qui interdit à partir de 2020 tout déficit à l'ensemble des administrations espagnoles, en premier lieu les régions.

Avec cette réforme, "*l'Espagne devient une pionnière*" dans l'Union européenne, a souligné la porte-parole du gouvernement Soraya Saenz de Santamaria.

Il s'agit de "*retrouver une image de solidité face à nos investisseurs*", a renchéri son homologue du Budget Cristobal Montoro, en posant "*les conditions premières pour revenir à la croissance et à la création d'emploi*".

Tout en saluant ces efforts de discipline, la Banque d'Espagne, l'UE et le FMI se sont inquiétés ces derniers jours du chômage galopant et ont pressé l'Espagne de réformer au plus vite son marché du travail, jugé trop rigide.

"La première mesure à prendre est de réduire les coûts du travail, qui sont excessifs, en limitant les indemnités de licenciement, et la deuxième est de se débarrasser des contrats temporaires pour établir un

seul contrat à durée indéterminée", estime Javier Diaz-Gimenez, économiste à l'IESE Business School de Madrid, regrettant que la réforme du travail n'ait pas été approuvée dès ce vendredi.

"*La situation est presque insoutenable*", reconnaît Javier Velazquez, car le pays "*dépense actuellement entre 3 et 4% de son PIB*" pour indemniser et encadrer ses chômeurs.

Mais selon lui "*c'est une erreur*" d'essayer de répéter le miracle des années 1990 en baissant uniquement les coûts salariaux, car le pays doit aussi chercher "*plus de productivité*". (AFP)

Un article de l'AFP du 29 janvier

Dans l'Aveyron, 30.000 habitants se retrouveront sans ophtalmo le 1er avril. (31.01)

La fermeture prochaine du dernier cabinet d'ophtalmologie de l'ancienne cité minière de Decazeville (Aveyron) va plonger un bassin de population de 30.000 personnes dans une pénurie symptomatique de la désertification médicale qui frappe de nombreuses régions isolées.

Malgré l'annonce de leur prochain départ en retraite, le 31 mars, les docteurs Gérard Le Joncour et Michèle Buessinger, qui exercent à Decazeville depuis 1980, n'ont pas trouvé de repreneurs pour leur cabinet. Cette fermeture s'ajoute à l'absence d'ophtalmologiste au Centre hospitalier de Decazeville.

Le maire PS de Decazeville, Jean Reuilles, se dit impuissant. Pour lui, l'urgence est d'assurer une permanence des soins à l'hôpital pour les 6.000 habitants de la ville et ceux des communes alentour.

L'Agence régionale de santé (ARS) s'est fixé comme priorité d'attirer à l'hôpital un ophtalmologiste, ou d'établir un système de gardes en alternance, pour que les 30.000 habitants du bassin de vie de Decazeville puissent être examinés *"dans les 35 minutes"* en cas d'urgence.

Mais, pour Jean Reuilles, cette solution *"ne serait qu'un pis-aller"*.

Le Dr Michel Boussaton, président du Conseil régional de l'ordre des médecins de Midi-Pyrénées, y voit *"l'aboutissement d'un long processus que l'on dénonce depuis longtemps"*.

"Quand on parle de désert médical, ça en fait sourire certains parce que jusqu'ici, on ne voyait pas concrètement ce que c'était. Eh bien, les gens vont maintenant le voir. C'est regrettable, dit-il, mais c'était tout à fait prévisible sur la région, qui souffre fortement de cette désertification médicale."

Patrick Romestaing, responsable de la démographie au Conseil national de l'ordre des médecins, s'est refusé à parler de désert médical, concédant cependant que, *"même dans une région globalement bien dotée comme Midi-Pyrénées, il existe des territoires et des départements qui sont confrontés à de grandes difficultés sur certaines spécialités"*.

Si l'ophtalmologie est la spécialité médicale la plus durement touchée par la pénurie de médecins au niveau national (une quarantaine des 2.200 bassins de vie français en sont dépourvus), le problème est plus global pour le bassin de Decazeville, selon Jean-Paul Boyer, porte-parole du collectif *"Tous Ensemble"*.

"Sur notre bassin de vie, il y a 30.000 habitants, et nous souffrons de carences sur de nombreuses spécialités: en pneumologie, en urologie, en psychiatrie, et donc en ophtalmologie", précise-t-il.

Le numerus clausus *"n'a pas été fait de manière assez prospective"*, regrette Michel Boussaton. *"Cela fait 20 ans qu'on organise la pénurie de médecins. C'est trop facile, aujourd'hui, de demander aux organisations professionnelles et aux politiques locaux de trouver une solution"*, juge-t-il.

Réévalué chaque année, le numerus clausus limite le nombre d'étudiants en médecine reçus au concours d'entrée en seconde année.

Selon les chiffres du Conseil régional de l'ordre des médecins, 37% des médecins des Hautes-Pyrénées ont plus de 60 ans, tout comme un tiers des praticiens du Gers, de l'Aveyron. *"Le problème sera donc aigu dans 4 ou 5 ans, lorsque ces médecins partiront à la retraite, et que nous n'aurons pas la possibilité de les remplacer"*, explique Michel Boussaton.

Les Decazeillois devront donc se déplacer jusqu'à Figeac (à 27 km), Villefranche-de-Rouergue (39 km) ou Rodez (40 km) pour voir un ophtalmologiste.

Pour Patrick Romestaing, les Français doivent s'adapter: "*On n'aura plus de médecins sur le pas de la porte, il faudra faire plus de kilomètres. La population doit accepter qu'on va plus se déplacer qu'avant pour voir un médecin.*"

Commentaire

Réflexion normale de la part d'un représentant de l'ordre des médecins créé sous le régime de Vichy. La régression sociale est une fatalité !

Un article de liberation.fr du 30 janvier

Les dirigeants syndicaux acceptent de "négocier le chantage patronal emploi contre salaire. (31.01)

(Titre de l'article de Libération : *Mailly : les accords compétitivité-emploi sont «bougrement dangereux»*)

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, a estimé lundi que les accords compétitivité-emploi font «sauter le verrou» de l'accord individuel du salarié et reviennent à «glisser» vers un modèle de négociation «à l'anglo-saxonne, entreprise par entreprise».

Nicolas Sarkozy a demandé dimanche aux partenaires sociaux d'entamer des négociations pour aboutir à des accords compétitivité-emploi «dans les deux mois» afin de permettre aux entreprises de négocier le temps de travail des salariés en fonction de l'activité du moment.

Le président souhaite légiférer pour que ces accords puissent être imposés collectivement après vote majoritaire des syndicats représentatifs alors que jusqu'ici les entreprises faisaient signer à chaque salarié un avenant.

Jusqu'à présent, «il faut que le salarié donne son accord individuel parce que c'est une modification substantielle de son contrat de travail», a rappelé le leader de Force ouvrière sur France Info. «Aujourd'hui s'il refuse et que l'entreprise veut s'en séparer, elle est obligée de faire un licenciement économique c'est-à-dire de le justifier et si il y en a plus de dix, ça devient un plan social», a-t-il ajouté.

«Modèle à l'anglo-saxonne»

«Demain avec ce dispositif, c'est quasiment du licenciement pour faute, c'est ça le verrou qu'ils veulent faire sauter», s'est indigné M. Mailly pour qui la négociation à venir «sera très dure». (Donc il accepte de négocier sur ce terrain pourri. Attendons de voir si le numéro d'Informations ouvrières qui paraîtra demain reproduira ce passage. Vous aurez noté au passage la méthode, la même employée par l'UMP, le PS et le FN : il critique les méfaits d'une mesure qu'il juge «bougrement dangereux»... pour finalement faire avec au lieu de la rejeter et accepter de discuter des modalités de son application future, ce qui revient à la légitimer. A nos camarades du POI : comment pouvez-vous accepter que vos dirigeants continuent de voter les résolutions de la direction confédérale de FO et soutiennent ainsi Mailly ? Ce ne sont plus des "couleuvres (réflexion d'un militant du POI) que vous avalez mais des anacondas, attention, il y en a qui sont morts politiquement pour moins que cela ! - ndr)

Faire «qu'au niveau d'une entreprise quelle qu'elle soit, on puisse déroger à la loi», c'est «la fin du modèle de négociation lié à la République». «On glisse vers un modèle à l'anglo-saxonne, entreprise par entreprise et ça c'est bougrement dangereux», estime-t-il.

«Si l'entreprise a des difficultés, il y a un autre dispositif qui existe, le chômage partiel». Faciliter à la fois le recours au chômage partiel et la flexibilité du coût du travail avec les accords compétitivité-emploi est «contradictoire», selon M. Mailly.

Négociations sans précipitation pour la CFDT

La CFDT demande lundi au gouvernement de laisser le temps aux syndicats et patronat de «négocier» les accords compétitivité emplois «sans précipitation», prévenant qu'il est «hors de question» de remettre en cause les 35 heures.

La CFDT «prend acte que le président saisit les partenaires sociaux sur les accords compétitivité emploi» et «demande que syndicats et patronat aient le temps de négocier sans précipitation», indique la commission exécutive de la CFDT dans un communiqué. (Avec les jaunes, c'est plus direct et plus clair, ils sont d'accord pour "négocier" à condition qu'on leur donne un peu de temps ! - ndr)

«La compétitivité ne peut se réduire à une approche uniquement du temps et du coût du travail, sans protection pour les salariés. Il est hors de question, pour la CFDT, de remettre en cause les 35 heures comme durée légale du travail», ajoute le communiqué.

Le secrétaire national de la CFDT Laurent Berger a précisé que la centrale «*ne négociera pas sous la double pression du temps et de conclusions déjà écrites*». «*Il y a des questions lourdes*» qui relèvent aussi de «*l'association des partenaires sociaux dans la stratégie des entreprises à partir d'un diagnostic partagé*», ajoute-t-il en laissant entendre que le délai de deux mois évoqué par Nicolas Sarkozy sera insuffisant.

La CFDT réitère que les mesures annoncées par le chef de l'Etat, «*censées favoriser l'emploi et la compétitivité sont inefficaces, précipitées et injustes*». Elle réaffirme son opposition à l'augmentation de la TVA «*qui aura pour conséquence une détérioration du pouvoir d'achat des salariés les plus modestes et des classes moyennes*».

Quant à la baisse des charges patronales «*c'est un cadeau de 13 milliards pour les entreprises payé par tous les consommateurs*» et «*sans garantie que les entreprises l'utilisent pour diminuer leurs prix de production ou augmenter les salaires*», estime la centrale.

Pour booster l'alternance, il serait «*illusoire de croire*», selon la CFDT, qu'«*une taxation supplémentaire*» des grandes entreprises ou le relèvement de l'objectif de 4 à 5% suffira. «*Les 4% sont déjà loin d'être atteints, notamment dans les fonctions publiques pour lesquelles la CFDT réclame un engagement dans le développement de l'alternance.*»

Complément de publicsenat.fr

«*Il faut qu'on soit encore plus flexible. Flexible sur le temps de travail, flexible sur le salaire, flexible sur tout ! Et les patrons, ils sont flexibles sur quoi eux ?*» demande Jean-Pierre Mercier, délégué CGT du site de PSA d'Aulnay-Sous-Bois.

«*L'entreprise prend l'assurance de conserver leurs salariés malgré la baisse des carnets de commandes (...) Le salariés à la sécurité de l'emploi, mais il faut plus de flexibilité sur son temps de travail et donc son salaire*», explique Jérôme Dubus, délégué général du Medef Ile-de-France.

Complément de l'AFP

François Fillon a annoncé lundi qu'il avait écrit aux partenaires sociaux pour leur demander d'aboutir à un accord d'ici "deux mois" sur la flexibilité du travail, faute de quoi le gouvernement élaborera un projet de loi qui ne sera toutefois pas examiné avant la présidentielle, en raison du calendrier serré. (donc cela signifie que l'application de cette mesure antisociale est suspendue à la volonté des dirigeants syndicaux. - ndlr)

Si les partenaires sociaux ne parviennent pas à un accord, "nous prendrons nos responsabilités en déposant un projet de loi", a prévenu le Premier ministre lors d'une conférence de presse à Matignon, avant de concéder ensuite que cette éventualité se heurterait inévitablement à des contraintes de calendrier politique.

"Je viens de signer à l'instant un courrier aux partenaires sociaux leur demandant d'engager sans attendre cette négociation de façon à aboutir dans les deux mois", a déclaré le Premier ministre.

"Je connais le sens des responsabilités des partenaires sociaux, je souhaite qu'ils puissent aboutir à des solutions innovantes au service de l'intérêt général et de l'emploi", a expliqué M. Fillon. (derrière "l'intérêt général" on aura reconnu celui des patrons qu'il fallait faire disparaître par un tour de passe-passe sémantique (en jouant sur les mots), d'autant plus que les rémunérations exorbitantes des grands patrons et les dividendes perçus par les actionnaires n'ont pas vraiment grand chose à voir avec l'intérêt général. - ndlr)

S'il reconnaît que les accords de compétitivité constituent un moyen "d'aller encore plus loin" dans l'"assouplissement" des 35 heures, le Premier ministre a néanmoins réaffirmé que "naturellement, la durée légale du travail est maintenue". (ah les bienfaits de la dialectique, il arrive un moment où la quantité se transforme en qualité, où l'"assouplissement" des 35 heures a pris une telle ampleur que rares sont ceux qui travaillent encore 35 heures ou alors ils y sont forcés avec à la clé une baisse de leur rémunération, c'est cela le miracle des accords compétitivité-emploi passés en Allemagne entre le patronat et les syndicats. - ndlr)